Saint-Pé-de-Bigorre
Hautes-Pyrénées
- Mairie -

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DES PALOMBIERES POUR RAISON DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de SAINT-PE DE BIGORRE,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-4 et L 3111-1,
VU le code de la voirie routière, et notamment les articles L 113-2, L 115-1, L 141-10, L 141-11 et L 141-12,
VU le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8e partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
VU la demande en date du 12 juin 2025 par laquelle l'entreprise CEBTP, représentée par Jean-Philippe VRIGNAUD, demande l'autorisation de réaliser des travaux de carottage de l'enrobé sur le chemin des Palombières.

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise CEBTP, est autorisée à empiéter sur le chemin des Palombières à partir du 30 juin 2025 et jusqu'au 09 juillet 2025 pour permettre la réalisation de travaux de carottage de l'enrobé pour une analyse laboratoire Amiante / HAP.

Article 2 : La circulation sur le chemin des Palombières sera maintenue sur toute la période de travaux.

Article 3 : La circulation sera restreinte par rétrécissement de voie, la largeur de voie maintenue sera de 4 mètres.

Article 4 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise CEBTP.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, affiché dans la commune de SAINT-PE DE BIGORRE sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'ARGELES-GAZOST,
- Monsieur par Jean-Philippe VRIGNAUD, représentant l'entreprise CEBTP

Fait à SAINT PE DE BIGORRE,
Le 25 juin 2025
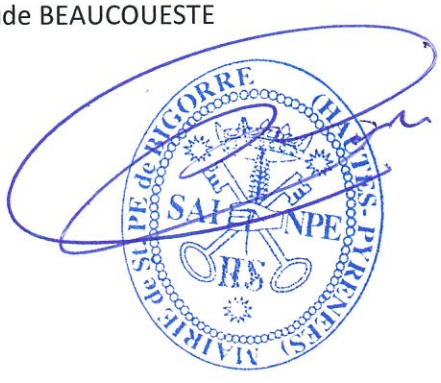
Le Maire,
Jean-Claude BEAUCOUESTE